



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 mai
2023

ACCIDENTS DU TRAVAIL, DE TRAJET ET MALADIES PROFESSIONNELLES : LA CRAMIF PUBLIE LES CHIFFRES DE LA SINISTRALITÉ RÉGIONALE

Au 1^{er} janvier 2021, l'Île-de-France comptait plus de 6,4 millions d'actifs dont 5,3 ayant un emploi. Chaque année, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) publie les statistiques des accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP) survenus au sein des entreprises relevant du régime général¹ de la Sécurité Sociale. Objectif : dresser un état des lieux des secteurs à forte sinistralité pour mieux accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de mesures de prévention efficaces.

La sinistralité en Île-de-France au regard de l'ensemble du territoire national

L'Assurance Maladie - Risques professionnels publiait en novembre dernier les [chiffres de sinistralité 2021 pour l'ensemble du territoire français](#). Ces chiffres permettent de dresser un premier état des lieux de la sinistralité en Île-de-France au regard de la sinistralité au niveau national.

	Île-de-France	France
Taux d'indice de fréquence	17,8	30,3
Taux d'accidents graves	8,1	12,4
Taux d'indice de fréquence trajet	4,5	4,7
Nombre de maladies professionnelles	6 505 soit 15 % des MP nationales	

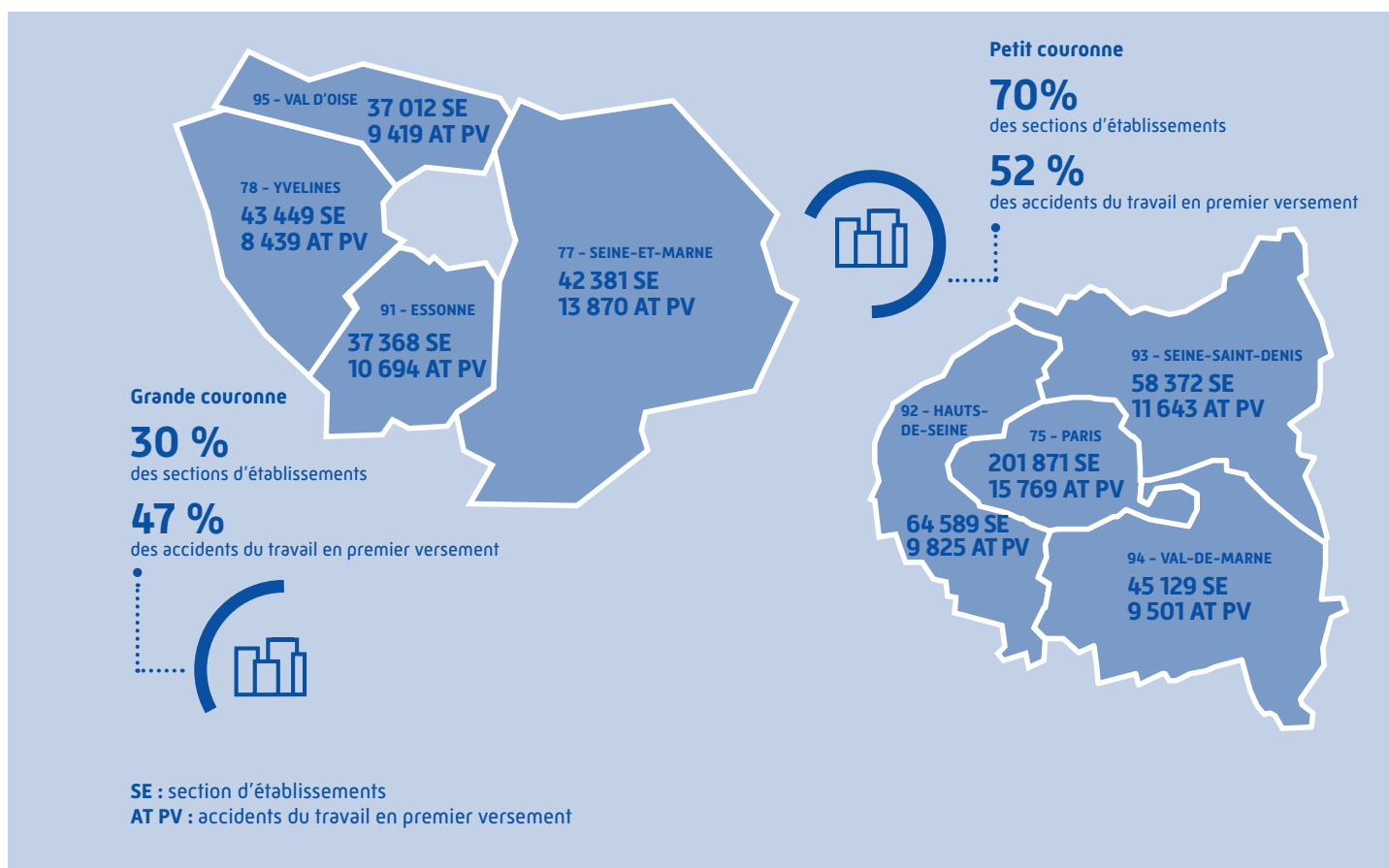
Accidents du travail (AT) : des indicateurs à la hausse en 2021

La pandémie liée au Covid-19 a eu une répercussion à la baisse sur le nombre de sinistres en 2020, avec la mise à l'arrêt d'un nombre important d'activités économiques. Les données 2021 sont en conséquence comparées à celles de 2019. Le nombre d'accidents en premier versement affichait² **une baisse de 23 % entre 2020 et 2019 pour croître de nouveau (+8 %) en 2021. Une augmentation qui s'explique par la reprise de l'activité économique.**

¹ Les statistiques AT/MP couvrent le champ des sinistres du seul régime général. Elles n'incluent donc pas les sinistres relevant du régime agricole, du régime social des indépendants ou de la fonction publique territoriale, hospitalière ou d'État.

² Les accidents du travail en 1^{er} versement recensent les sinistres ayant entraîné l'imputation au compte employeur d'un 1^{er} règlement.

Répartition des principaux indicateurs d'accidents du travail (AT) en 1^{er} versement 2021 par couronne en Île-de-France



- La petite couronne recense 70 % des sections d'établissement et 52 % des salariés, et génère 52 % des accidents du travail en premier versement* ;
- 30 % des sections d'établissement se situent dans la grande couronne et génèrent 47 % des accidents du travail ;
- La petite couronne génère 61 % des décès au travail et la grande couronne atteint 39 %.

Les activités les plus accidentogènes en IDF sont :

- les activités de services et de travail temporaire ;
- les activités liées à l'industrie du transport, eau, gaz, électricité, livre ;
- les activités de services, commerces et alimentation.

Le nombre d'accidents du travail en 2021 avec ses 89 325 sinistres reste cependant inférieur à celui de 2019 où 107 175 sinistres avaient été comptabilisés.

Par ailleurs, le nombre de décès par rapport à 2020 augmente de 17 % en Île-de-France et plus particulièrement dans les trois catégories d'activités ci-après :

- « Activités de services II [santé, nettoyage, etc.] » avec + 20 décès ;
- « Activités de services I [banques, assurances, administrations, etc.] » avec + 5 décès ;
- Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication avec 3 accidents mortels en plus.

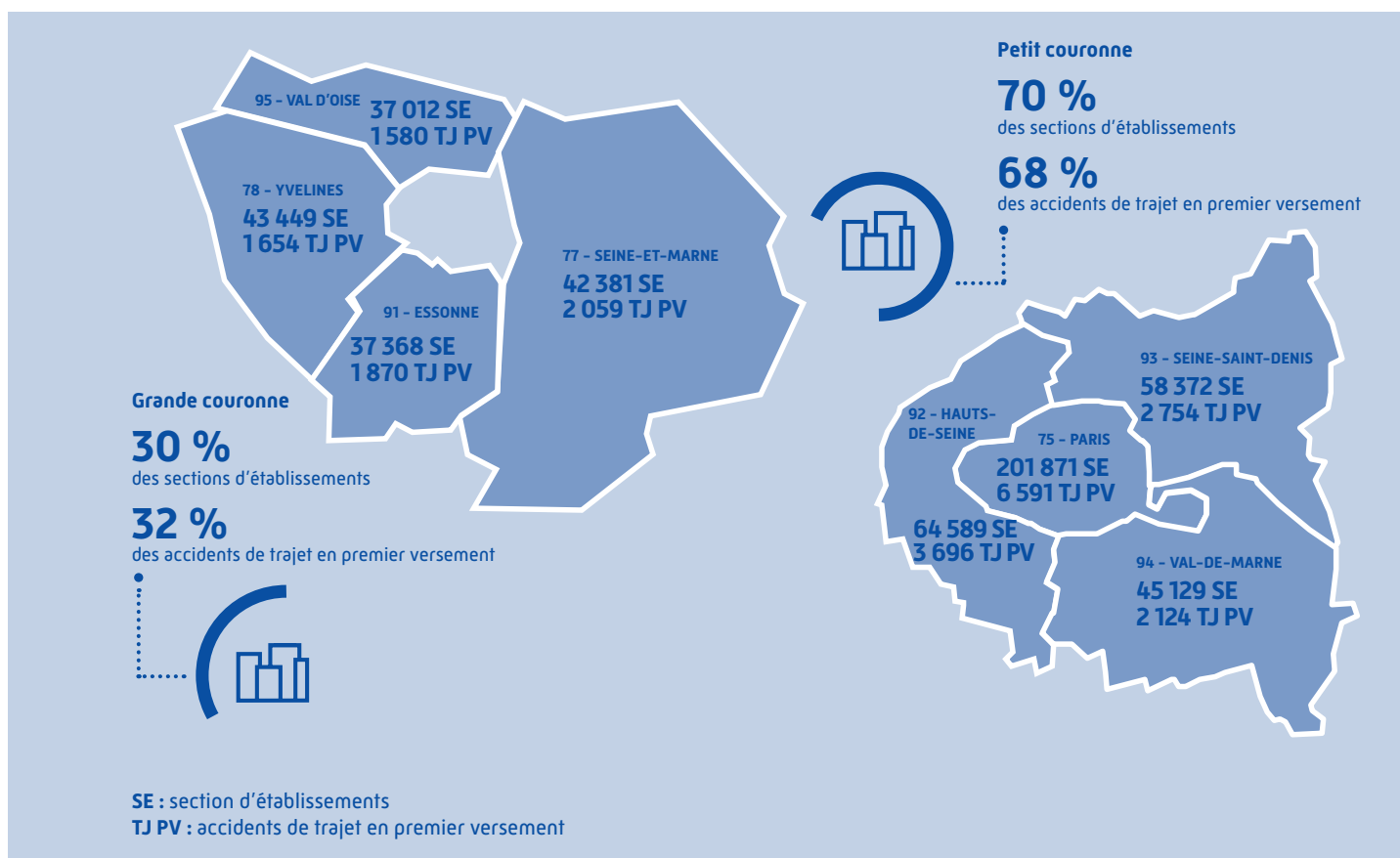
129 décès ont été reconnus contre 116 en 2019. Cet accroissement est la conséquence du nouveau mode de reconnaissance des malaises mortels.

*C'est-à-dire ayant donné lieu à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière ou d'un premier versement du capital ou d'une rente

Des accidents de trajet (TJ) en retrait

Le nombre d'accidents de trajet reste en retrait avec **22 446 sinistres** en 2021 par rapport à son niveau de 2019 où le nombre de sinistres s'élevait à **28 327**.

Répartition des principaux indicateurs d'accidents de trajet (TJ) en 1^{er} versement 2021 par couronne en Île-de-France



Par ailleurs, en 2021, le nombre de **décès lié aux accidents de trajet augmente de 2 % au niveau régional** (+1 décès en 2021).

Les maladies professionnelles en progression constante

Dans le prolongement des années précédentes et malgré la particularité de l'année 2020, le nombre de **maladies professionnelles est de 6 505 en 2021 contre 6075 en 2020**.

La hausse du nombre de maladies professionnelles est en partie liée au fait que la période de confinement a une incidence moindre au regard des délais d'exposition associés à la reconnaissance des maladies professionnelles.

- Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent toujours la grande majorité des maladies professionnelles en Île-de-France (75 %).
- Le nombre de cancers d'origine professionnelle repart à la **baisse de -3% en 2021 avec 197 cas contre 204 en 2020 et 187 en 2019**. La part des cancers liés à l'amiante, oscillant autour de 80 % entre 2012 et 2020, pour atteindre 90 % en 2021.

Il est à noter une augmentation des maladies professionnelles liées au risque biologique avec 310 cas en 2021 contre 63 en 2019.

Les programmes TMS Pros et Risques chimiques Pros de l'Assurance Maladie - Risques professionnels visent à encadrer pas-à-pas des entreprises particulièrement sinistrées dans la réduction de ces risques spécifiques.

Les grandes catégories de risques

Près de 79 % des accidents du travail avec au moins 4 jours d'arrêt en Île-de-France sont liés aux deux causes suivantes :

- manutention manuelle (46 %) ;
- chutes (33 %) réparties de la manière suivante : chutes de plain-pied (19 %) et chutes de hauteur (14 %).

L'impact financier, humain, et organisationnel de la sinistralité

En 2021, les coûts associés à la réparation des accidents et maladies professionnelles repartent à la hausse avec une augmentation de 14 %. Les coûts s'élèvent à :

- 844 626 k€ pour les accidents du travail ;
- 239 647 k€ pour les accidents de trajet ;
- 453 150 k€ pour les maladies professionnelles.

Soit un coût total des sinistralités de 1 537 423 euros contre 1 345 566 en 2020.

La Cramif au service des entreprises : découvrez notre offre

● Les aides financières

Des [aides financières](#) peuvent être proposées aux PME dans le cadre de leur projet d'investissement.

● Une offre de formation spécifique

Pour accompagner l'ensemble des entreprises franciliennes, la Cramif déploie une offre de formation à toutes les personnes appelées à exercer des compétences en prévention des risques professionnels : chefs d'entreprise, donneurs d'ordres, RH, HSE, etc. **Les inscriptions sont accessibles [en ligne sur le site de la Cramif](#).**

● Des actions en entreprises

Ingénieurs et contrôleurs de sécurité se déplacent au sein des entreprises franciliennes afin de proposer des conseils en ingénierie permettant de limiter les risques professionnels.

● Des événements dédiés à la santé et à la sécurité au travail

Les experts en prévention de la Cramif organisent tout au long de l'année des **manifestations thématiques** auxquelles les entreprises sont conviées afin de les informer sur des risques spécifiques et proposer des solutions de prévention adaptées. Vous pouvez également les retrouver sur des salons professionnels.

L'ensemble de ces actions visent à renforcer la prévention des risques pour mieux protéger les salariés et ainsi réduire la sinistralité.

Consultez :

➤ [Le livret de sinistralité régionale 2021 et sa synthèse](#)

À propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

D'une part, la Caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocations de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie. Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur reconnaissance. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ CRAMIF.FR

Contact presse :

 presse.cramif@assurance-maladie.fr

 07 60 24 97 79 / 01 40 05 37 69

 @cramif  LinkedIn  YouTube



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France